

CHARENTE-MARITIME Commune de SAINT-AUGUSTIN Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-097

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN. dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents: MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés: M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Autres domaines de compétences des communes

Demande de domiciliation en mairie du siège de l'Association de Lutte contre les Maltraitances Animales. Cette association implantée sur la commune sollicite la domiciliation de son siège en mairie.

Mme le maire sollicite l'approbation du conseil municipal qui DÉCIDE et VOTE par 12 voix POUR :

d'Accepter la domiciliation en mairie du siège de l'Association « ALMA ».

Publication dématérialisée du Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 5 JUIN 2024



Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240618-2024 097DE

2 5 JUIN 2024 Recu le